

L'AVENIR DE LA VERRERIE

— Les Français renouvelleront les mandats des Conseils Municipaux, les 8 et 15 mars prochain.

— Au moment où nous mettons sous presse (24 Février 1959) aucune liste à notre connaissance n'a encore fait acte officiel de candidature pour la Verrière : Nous sommes donc d'autant plus libres de faire le point de la situation telle qu'elle se pose pour l'avenir de l'agglomération de la Verrière.

— Nous voulons tenter, en effet, dans le respect le plus absolu de toutes les convictions, et sans porter aucun jugement sur les personnes, d'exposer notre manière de voir, le jour prochain, de ce problème et de la situation telle qu'elle se pose pour l'avenir de l'agglomération de la Verrière.

— Ce problème est celui de la Section de la Verrière, dont la situation particulière - sinon paradoxale - paralyse depuis trop longtemps la modernisation des conditions de vie de l'ensemble de la population.

UNE SITUATION ANORMALE, HÉRITÉE DU PASSÉ

Après la fondation de Magnienville, en 1707 (il y a aujourd'hui 252 ans) l'agglomération de la Verrière a constitué après la Révolution une bizarre excroissance de la Commune de Portieux, étroitement bordée par les communes voisines de Demas et Morville : De plus, ce territoire a toujours été, sur l'ensemble de sa superficie, une propriété privée : Il est facile de se rendre compte que cette situation privilégiée pour l'usine, du moins dans les temps passés, permettait à celle-ci de s'assurer la réelle stabilité de son personnel verrier (main d'œuvre très spécialisée et donc précieuse).

Signalons, en outre que cette situation n'allait pas sans aliéner souvent sérieusement, (toujours dans le passé) l'indépendance des habitants de la Verrière.

Tout était propriété de l'usine : écoles, maisons ouvrières, chemins, commerces, salles ou terrains de loisirs, jardins, etc... bref, l'ensemble du pays, « corps et biens ».

Ce qui s'expliquait déjà difficilement dans le passé (compte tenu des conditions sociales du temps) est devenu aujourd'hui, anormal, inévitable, sinon intolérable.

AUTRES TEMPS... AUTRES MŒURS

Notre propos n'est pas ici de juger un état de fait passé, mais un état présent :

La Verrière de Portieux, à la « belle époque » pouvait aisément entretenir correctement ses propriétés, mais encore s'agrandir et bâtir.

Deux guerres, des dévaluations, des conditions économiques de plus en plus difficiles lui ont rendu ces travaux de moins en moins possibles : à peine fait-elle face, actuellement, aux plus élémentaires travaux d'entretien.

Il faut reconnaître loyalement, croyons-nous, la lourdeur des charges qui pèsent sur la Société des Verrières, sans excuser pour autant, les réelles et graves responsabilités qui continuent à lui incomber en ce domaine.

De plus, il ne faut jamais oublier que l'Entreprise locale « subit » (comme l'immense majorité des entreprises européennes) la loi du système « libéral » (Capitalisme) pour laquelle, tout ce qui n'est pas « rentable », ou producteur de « profit », n'est pas « immédiatement intéressant ».



LE DILEMME DEVANT LEQUEL SE TROUVE PLACÉE LA MUNICIPALITÉ

En stricte justice, et administrativement, une Municipalité (qui est chargée de gérer la propriété collective de la commune) n'a nullement à « s'occuper » de l'entretien ou de l'amélioration des propriétés privées : son rôle se borne, dans ce cas, à faire observer sur la portée et sur les territoires privés des réglementations de police ou d'hygiène publique, en vigueur.

Or, il est clair que tout un programme d'urbanisme élémentaire est à réaliser d'urgence à la Verrière : Voirie, égouts, éclairage, lavoirs, salubrité, sans compter une immense tâche complémentaire : écoles maternelles, logements d'instituteurs, mairie, salles pour réunions ou associations, subventions, etc...

— Qui donc alors, s'en chargera ? ...

Toutes les municipalités précédentes l'ont si bien compris qu'elles ont, successivement, pris en charge, l'adduction d'eau courante, l'éclairage des rues principales et d'autres travaux : mais ces réalisations ont été la source de multiples difficultés dans le détail desquelles nous ne voulons pas entrer, afin de rester, selon notre propos, sur le plan des principes.

ORIENTATION VERS UNE SOLUTION D'AVENIR

— Il nous semble - et nous l'exprimons avec force - que le seul but à atteindre est le BIEN-ÊTRE, ou le MEUX-ÊTRE d'une population qui souffre des séquelles d'un passé « dépassé ».

— Il nous semble que stagner dans le statu quo actuel risque de laisser toute la population de la Verrière dans une posture paternaliste qui doit « tout » attendre d'une usine.

— Il nous semble qu'il appartient à toute une population (dont la municipalité est l'expression) de prendre en charge progressivement tout ce qui - hors du milieu de travail - est du domaine de la vie collective.

En d'autres termes : il faut que, dans l'avenir, la municipalité représentant la population, d'une part, et la Société des Verrières de Portieux (propriétaire de la quasi totalité de la superficie, surface de la Verrière) d'autre part.

FASSENT, L'UNE ET L'AUTRE, UNE PARTIE DU CHEMIN

C'est le cas de le dire, puisqu'une des questions les plus urgentes est le statut futur de la voirie à la Verrière, premier maillon de solutions qui devraient suivre « en chaîne ».

Remarquons d'ailleurs que les intérêts bien compris d'une Municipalité et d'une entreprise seraient de se « rapprocher » dans le cas qui nous intéresse du moins.

En définitive, il appartient au peuple de verriers de suivre avec soin et de surveiller ces efforts complémentaires par les voix du Conseil Municipal, d'une part, et du Comité d'Entreprise, d'autre part.

— Reconnaissons, cependant, que, dans l'état actuel des choses et des règlements administratifs en vigueur, ce travail n'est ni simple, ni aisé.

— Rappelons également enfin que nous prenons l'entière responsabilité de cette analyse et que nous comprenons parfaitement que certains ne partagent pas nos conclusions.

— Nous revendiquons simplement le droit d'exprimer librement nos conceptions : chacun gardant dans ces sujets qui nous intéressent tous au premier chef, sa liberté totale de penser et d'agir.

ELECTIONS MUNICIPALES des 8 et 15 Mars 1959

Il y a actuellement - 1.626 électeur inscrits à la commune de Portieux.

So répartisant entre Portieux-Belval ...	765 électeurs
La Verrière ...	861 électeurs
De ce fait il y aura pour Portieux-Belval ...	10 conseillers
La Verrière ...	11 conseillers
qui constitueront un Conseil de ...	21 conseillers.